



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-72**

**PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES**

**12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (40)**

**Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CARPF :** Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

### 12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La ZAC de l'Eco-quartier de LOUVRES et PUISEUX-EN-FRANCE dite des « Frais-Lieux » a été créée par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2011, suite aux avis favorables de la Communauté de Communes Roissy Porte de France (aujourd'hui Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) et des Communes de LOUVRES et de PUISEUX-EN-FRANCE.

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des infrastructures au cœur de la ZAC, les Communes de LOUVRES et PUISEUX-EN-FRANCE ainsi que la Communauté de Communes Roissy Porte de France ont transféré leur maîtrise d'ouvrage respectivement les 7 décembre, 18 décembre et 11 décembre 2012.

Les communes sont tenues de reprendre les ouvrages réalisés par l'aménageur tels qu'ils figurent dans le Plan d'Equipement Public approuvé pour la ZAC. La collectivité ne peut pas refuser la remise d'un ouvrage mais peut, à l'occasion des opérations de remise, formuler des réserves et inviter l'aménageur à remédier aux défauts constatés.

L'autorité compétente pour les réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, destinataire des ouvrages, est la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France par l'intermédiaire de son gestionnaire, le SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Le présent procès-verbal a pour objet de constater la remise en gestion à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du premier secteur d'aménagement du Quartier dit des Frais-Lieux à LOUVRES.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 sur la commune de LOUVRES,

**Considérant** la nécessité d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 sur la commune de LOUVRES,

## PROCEDURES ADMINISTRATIVES JURIDIQUES ET FONCIERES

### 12 – Signature du procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux - secteur 1 - sur la commune de LOUVRES

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le procès-verbal de remise en gestion des ouvrages de la ZAC des Frais Lieux secteur 1, sur la commune de LOUVRES,
- 2- **Et autorise** le Président à signer le procès-verbal et tous les actes relatifs à ce procès-verbal.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.